



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 446-05-18**

AVIS PUBLIC est donné par Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 7 mai 2018 a adopté le règlement numéro 446-05-18 intitulé :

RÈGLEMENT 446-05-18 Règlement de fossés

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 3 avril 2018
- Présentation du règlement : 3 avril 2018
- Adoption du règlement : 7 mai 2018
- Date d'entrée en vigueur : 7 mai 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mil dix-huit (10.05.2018).


Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

  
Maryon Leclerc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13h00 et 16h00 le 10 mai 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mil dix-huit.

  
Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim